

## LES TROUSSES DE SECOURS

Des trousse de premiers secours sont nécessaires dans les bâtiments où travaillent les agents. Elles sont également indispensables dans les véhicules utilisés par les collectivités. Ces trousse de secours doivent permettre de réaliser les premiers soins aux agents victimes d'un accident du travail.

### RÉGLEMENTATION

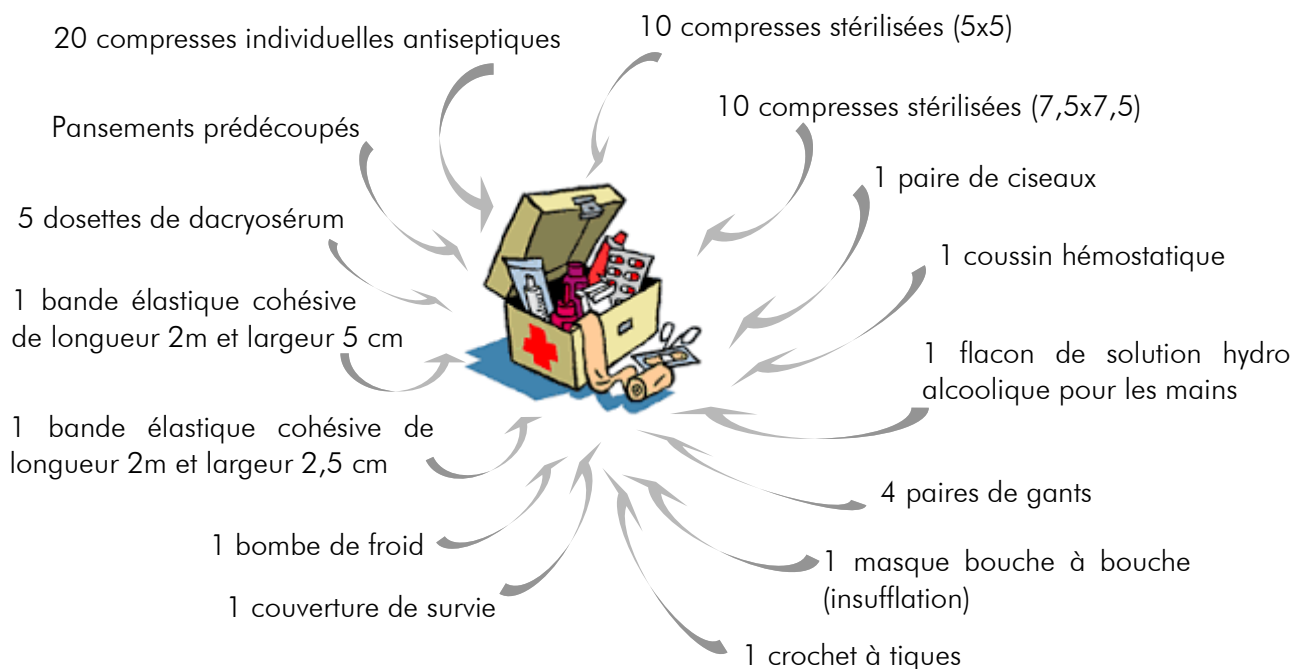


ART R 4224-14 DU CODE DU TRAVAIL : LES LIEUX DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉS DE MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS ADAPTÉ À LA NATURE DES RISQUES ET **FACILEMENT ACCESSIBLE**.

ART R4224-23 DU CODE DU TRAVAIL : LE MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS FAIT L'OBJET D'UNE SIGNALISATION PAR PANNEAUX.



### LA TROUSSE DE SECOURS DANS LES BÂTIMENTS



## LA TROUSSE DE SECOURS DANS LES VÉHICULES

- 5 compresses individuelles antiseptiques
- 5 compresses stérilisées (5x5)
- 2 compresses solution hydro alcoolique décontaminantes pour les mains
- 1 paire de gants
- 1 paire de ciseaux
- 1 pince à échardes
- Pansements prédécoupés
- 1 crochet à tiques



## GÉNÉRALITÉS SUR LES TROUSSES DE SECOURS



- ↳ Les trousse de secours doivent être **RÉVISÉES 2 FOIS PAR AN** et après chaque utilisation afin de s'assurer que le contenu est toujours correct et que les dates de péremption ne soient pas expirées. Pour cela, il est donc **nécessaire de désigner un agent chargé du suivi du matériel de premiers secours**.
- ↳ Le contenu des trousse de secours doit se limiter à **L'INVENTAIRE** exposé précédemment pour permettre aux agents de les utiliser sans difficultés en cas d'accident. Cette inventaire doit être présent dans la trousse de secours.
- ↳ Les trousse de secours **DOIVENT ÊTRE VISIBLES** et facilement accessibles dans les **LOCAUX DE TRAVAIL** des agents et les **VÉHICULES DE SERVICE**.
- ↳ Les trousse de secours doivent être **inaltérables, indéformables, résistantes aux chocs et étanches à la poussière**. Il convient donc de les placer à **l'abri de la lumière, de la chaleur et de la poussière**.
- ↳ **AUCUN MÉDICAMENT** ne doit être présent dans une trousse de secours car un médicament n'est jamais inoffensif et peut avoir des effets secondaires comme par exemple des allergies. Il en est de même pour les pommades.
- ↳ **LE NOM DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (S.S.T.)** peut être noté sur la trousse de secours : il est nécessaire de disposer de personnel formé pour donner les premiers secours en cas d'urgence et à l'utilisation du matériel disponible dans les trousse de secours.
- ↳ Les numéros d'urgence peuvent être affichés sur les trousse de secours :
  - ① 15 : SAMU
  - ① 18 : sapeurs-pompier
  - ① 17 : police / gendarmerie
  - ① 112 : numéro d'urgence européen
  - ① 02 41 48 21 21 : centre antipoison d'Angers.

